



# Devenir parent employeur d'une assistante maternelle

- **Chercher une assistante maternelle**

- **Connaître la législation :**

- La convention collective

- **Démarches à effectuer**

- ① Au moment de l'embauche
- ② Tous les mois
- ③ Chaque année
- ④ A toute modification
- ⑤ Lors de la rupture

- **Où se renseigner ?**

Guide élaboré par le  
Réseau départemental des RAM

Les informations sont données à titre indicatif  
Mise à jour en janvier 2011,  
Soyez vigilent à toute modification ultérieure

## Chercher une assistante maternelle

- Auprès du Relais « Les P'tits Bouts du Maine »  
Rue du Tertre à Montbizot
- Auprès des services du Conseil Général de  
votre secteur.
- Sur le site du Conseil Général de la Sarthe  
[www.cg72.fr](http://www.cg72.fr)
- Sur le site de la Caisse d'Allocations  
Familiales monenfant.fr
- Dans votre réseau de connaissance

## Connaître la législation

### LA CONVENTION COLLECTIVE

L'essentiel des textes applicables sont à consulter dans  
la *Convention Collective de Travail des Assistants  
Maternels du Particulier Employeur*.

Vous pouvez télécharger gratuitement ce document sur  
les sites suivants :

- [www.cg72](http://www.cg72)
- *fepem (Fédération des Particuliers Employeurs)*.

ou l'acheter en librairie

## Démarches à effectuer

### ❶ Au moment de l'embauche :

- Demande de Complément du Libre Choix du Mode de Garde auprès de la CAF (ou MSA)

- Etablir un contrat de travail pour chaque enfant accueilli. Celui-ci doit être signé dès le début de l'adaptation

*Pour officialiser un accord oral, quelque temps avant l'embauche, il est possible de signer un engagement réciproque.*

- Un contrat d'accueil est fortement conseillé pour échanger sur la vie de l'enfant et vos souhaits éducatifs.

### ❷ Tous les mois :

- Rémunérer l'assistante maternelle

- Faire la déclaration du salaire à PAJEMPLOI

- Etablir et conserver un état de présence mensuel

(le RAM de votre secteur peut vous fournir une fiche récapitulative)

### ❸ Chaque année à la date anniversaire de la mensualisation :

- Faire le point sur les horaires à la semaine, le nombre de semaine par an, les congés, le calcul de la mensualisation

### ❹ A toute modification acceptée par les deux parties, un avenant doit être signé.

### ❺ Lors de la rupture :

➔ Adresser une lettre recommandée avec accusé de réception en respectant le délai de préavis.

➔ Fournir :

- un solde de tout compte

- une attestation Pôle Emploi (39 95 ou [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr))

- un certificat de travail

➔ Verser l'indemnité de rupture si elle est due

## Où se renseigner ?

Relais Assistantes Maternelle Parent Enfant

Structure « Les P'tits Bouts du Maine »

Rue du Tertre 72 380 MONTBIZOT

[petite-enfance@cc-portesdumaine.fr](mailto:petite-enfance@cc-portesdumaine.fr) / 02 43 20 42 00

### Conseil Général de la Sarthe

Service des agréments annexe de la Croix de Pierre

2 rue de Maillets 72072 Le Mans Cedex 9

02 43 54 72 33 ou 34 ou 36 ou 37

Circonscription de la Solidarité Départementale antenne locale

Centre Social Intercommunal BALLON

Caisse d'Allocations Familiales

178 avenue Bollée le Mans cedex 9

0820 25 72 10 [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

PAJemploi

0820 00 72 53

[www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

Inspection du travail

11 avenue Laënnec

Le Mans

02 43 39 41 00

FEPEM

[www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

Pôle emploi

39 95

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)